

PRINTEMPS 2023

L'INFO MATHA



VOTRE BULLETIN
MUNICIPAL



NOS ORGANISMES

Association des villégiateurs du lac Berthier
associationlacberthier@gmail.com

**Association pour la protection de l'environnement
du lac Noir et de la rivière Noire (APELNRN)**
514 592-6989 | apelnrn.ca

Au Coeur des femmes
450 886-9171 | 60, rue Archambault

Carrefour jeunesse-emploi de la Matawinie
450 886-9220 | cjematawinie.qc.ca

Centre d'alphabétisation populaire Matawinie Est
450 889-1912

Association de protection du lac Mondor
lacmondor.com

La Corde à Linge
450 756-7136 | 180-A, rue Sainte-Louise
lacordealinge2021@gmail.com

Les Chevaliers de Colomb – Conseil 7661
450 886-2347

Le Chœur de Matha
choeurdematha.com

Club de pétanque Louis-Cyr
450 886-9187

Club des pitonneux
450 886-0039 | cacimatha.com/pitonneux

CPE Pain de sucre
450 886-2958 | 180, rue Lessard

Défi-Famille Matawinie
450 886-0458 | 244, rue Sainte-Louise

Denrées Matha et ses voisins
450 886-0222

Les Cuisines collectives
450 886-1944

Les Étoiles argentées - Club FADOQ
450 886-5039

Fabrique Saint-Jean-de-Matha
450 886-3747

L'Abbaye Val Notre-Dame
abbayevalnotredame.ca

Club motoneige Guillaume-Tell
450 886-3216 | clubmotoneigeguillaumetell.com

La Guilde du Pain d'Épices
450 886-2542 | paindepice.org

Maison des jeunes Le Gros orteil
450 886-0185 | 85, rue Principale

Maison Louis-Cyr
450 886-1666 | maisonlouiscyr.com

Mouvement écologique Mathalois
450 886-3297

Regroupement des voisins du lac Noir
www.facebook.com/regroupementdesvoisinsdulacnoir

Quad Mégaroues
megaroues@hotmail.com

DANS CE NUMÉRO

- 2 ORGANISMES
- 3 MOT DU MAIRE
- 4 INFORMATIONS MUNICIPALES
- 11 SPORTS ET LOISIRS
- 12 CULTURE
- 13 URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 23 BIBLIOTHÈQUE LOUIS-LANDRY
- 26 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 28 BABILLARD DES ORGANISMES

NUMÉROS IMPORTANTS

- › Urgence / Incendie / Ambulance / Police **911**
- › Aide abus aînés 1 888 489-2287
- › Centre antipoison du Québec
1 800 463-5060
- › Centre de prévention du suicide
de Lanaudière 1 866 277-3553
- › Direction de la protection de la jeunesse
(DPJ) Lanaudière 450 756-4555
- › État des routes 511
- › Info-Crime 1 800 711-1800
- › INFO-SANTÉ 811
- › Le Carrefour canin de Lanaudière
450 752-2646
- › SOS violence conjugale 1 800 363-9010

BULLETINS MUNICIPAUX 2023

SAISON	DATE DE TOMBÉE	PARUTION
ÉTÉ	7 MAI	7 JUIN
AUTOMNE	30 JUILLET	30 AOÛT
HIVER	29 OCTOBRE	29 NOVEMBRE

SYLVAIN ROBERGE



Johnny Martel
Conseiller
siège n° 1



Emilien Cotton
Conseiller
siège n° 2



Sonia Bruneau
Conseillère
siège n° 3



Stéphanie Drainville
Conseiller
siège n° 4



Martin Coulombe
Conseiller
siège n° 5



Luc Lefebvre
Conseiller
siège n° 6



LA COMMUNAUTÉ AU CŒUR DE MES PRÉOCCUPATIONS ET PRIORITÉS

Plusieurs d'entre vous me connaissent, d'autres non. Ceux et celles qui ont croisé mon chemin savent que le bien-être de la communauté est au cœur de mes préoccupations et priorités, et ce, depuis plusieurs années.

La valeur Communauté est importante pour moi; je recherche toujours à m'impliquer et à promouvoir celle-ci dans nos événements, nos projets, nos actions. Rien de plus motivant et énergisant que de constater les impacts positifs d'un projet, d'une action sur le bien-être de citoyens et entreprises. Bien entendu, outre notre engagement fort pour les valeurs sociales, les valeurs environnementales et la saine gestion de notre Administration sont également au cœur de nos orientations.

Avec l'arrivée du printemps, qui souvent est signe d'épanouissement et de bien-être, je trouvais important de rappeler les valeurs priorisées par votre Administration puisque celles-ci agissent comme une forme d'énergie et guident nos actions.

En terminant, je tiens à vous remercier de vos commentaires et de votre intérêt envers les divers services municipaux. Que ceux-ci soient positifs ou négatifs, ils sont toujours accueillis avec écoute de ma part. Si vous avez des questions, des mécontentements ou vous avez aimé un projet, un événement, sachez que ma porte est toujours ouverte à la discussion et aux échanges! C'est en collaborant ensemble que nous bonifierons nos services pour le bien-être de notre communauté!

Bonne saison printanière à tous!

Sylvain Roberge
Maire

● INFORMATIONS MUNICIPALES



HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Mercredi : 8 h 30 h à 17 h | Jeudi : 8 h 30 h à 17 h 30 | Vendredi : 8 h 30 h à 12 h
(Bureaux fermées entre 12 h et 13 h)



TAXES MUNICIPALES 2023

| 1^{er} versement : 15 mars 2023 | 2^e versement : 15 mai 2023 | 3^e versement : 14 juillet 2023
| 4^e versement : 15 septembre 2023 |



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

| 5 avril | 3 mai | 7 juin | 5 juillet | 16 août | 6 septembre | 4 octobre
| 1^{er} novembre | 6 décembre |

Les séances du conseil ont lieu le premier **mercredi** de chaque mois, à 19 h 30,
au centre culturel situé au 86, rue Archambault (sauf exceptions).

Les séances sont webdiffusées en direct sur la page Facebook de la Municipalité.
Elles peuvent également être visionnées sur la chaîne YouTube de la Municipalité
quelques jours suivants celles-ci.



ATTENTION
CHANGEMENT
CONCERNANT
LE JOUR
DES SÉANCES
DU CONSEIL

ÉCOCENTRE

Horaire :

Mercredi 8 h à 17 h (fermé de midi à 13 h)

Samedi 8 h à 12 h

Les matériaux autorisés sont les suivants : bois, bardeaux, résidus de rénovation, électroménagers, métaux, béton, pneus, (des frais de 5 \$ sont applicables pour chaque pneu apporté sur roue)

Adresse : 341, rang Saint-François

Téléphone : 450 886-5586

Nous vous demandons de faire preuve de respect et de courtoisie lors de votre visite à l'écocentre.

Merci de votre collaboration!

Pour la période se situant entre le 9 octobre 2022 et le 23 mai 2023 les services disponibles à l'écocentre sont aux frais des citoyens. Pour avoir une estimation des coûts et/ou pour apporter vos matériaux, vous devez téléphoner au 450 886-5586 afin de prendre rendez-vous.

RDD – RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Matières acceptées : peinture, vernis, teinture, médicaments, batteries d'auto, piles, pesticides, néons, huiles usées, aérosol, bouteilles de propane, ampoules, etc.

Caserne incendie : 320, rue Sainte-Louise
Le premier samedi du mois entre 9 h et 12 h.

RÉCUPÉRATION DES ARTICLES ÉLECTRONIQUES

1171, route Louis-Cyr (AMC Informatique)
450 886-5252

Merci de déposer les articles dans les contenants en métal à l'extérieur et prévus à cet effet (conteneurs verts).

PERMIS DE BRÛLAGE : 450 886-2513

CALENDRIER ÉVÉNEMENTS

DATE	ÉVÉNEMENT	LIEU ET INFORMATION
6 MAI 2023	CORVÉE CITOYENNE	-
13 MAI 2023	JOURNÉE DE L'ARBRE ET DU COMPOST	CENTRE CULTUREL
15 MAI 2023	2 ^e VERSEMENT DE TAXES	-
20-22 MAI 2023	VENTES DE GARAGE	-
27 MAI 2023	FÊTE ÉCO-FAMILIALE	PARC DONAT-GADOURY
23 JUIN 2023	FÊTE NATIONALE	PARC DONAT-GADOURY

► NOTRE ÉQUIPE

Maire

Sylvain Roberge

Sur rendez-vous seulement, réception poste 0

ADMINISTRATION, FINANCES ET GREFFE

Directeur général et greffier-trésorier

Philippe Morin

450 886-3867 p 101 | dg@matha.ca

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Isabelle Falco

450 886-3867 p 102 | greffe@matha.ca

Adjointe de direction

Julie Duplessis

450 886-3867 p 103 | direction.secretariat@matha.ca

Coordonnateur aux communications et à la culture

Emmanuelle Perreault

450 886-3867 p 106 | communications@matha.ca

Responsable de la taxation

Cathy Marcoux

450 886-3867 p 104 | taxation@matha.ca

Technicienne-comptable

Nada Maheu

450 886-3867 p 105 | comptabilite@matha.ca

Secrétaires-réceptionnistes

Nathalie Rondeau (lundis et mardis)

Julie Larochelle (mercredis, jeudis et vendredis)

450 886-3867 p 100 | secretariat@matha.ca

SERVICE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Directrice urbanisme et environnement

Kim Leblanc

450 886-3867 p 200 | direction.urbanisme@matha.ca

Inspecteur en urbanisme

Ibrahim Elie

450 886-3867 p 201 | inspecteur.urbanisme@matha.ca

Inspectrice en environnement

Roxanne Gagnon

450 886-3867 p 202 | inspecteur.environnement@matha.ca

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Directeur des loisirs et de la culture

Simon Duranleau

450 886-3867 p 300 | loisirs@matha.ca

Coordonnatrice loisirs et culture

Élodie Sarrazin, coordonnatrice par intérim (février à juin)

450 886-3867 p 300 | loisirs@matha.ca

Coordonnatrice de la bibliothèque

Nicole Léonard

Julie Larochelle, aide bibliothécaire les mardis

450 886-5855 | biblio047@reseaubibliocqlm.qc.ca

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Directeur des travaux publics

Luc Daigneault

Nathalie Rondeau, secrétaire-réceptionniste

450 886-3867 p 400 | direction.tp@matha

Contremaître hygiène du milieu, bâtiments et parcs

Patrick Gravel

450 886-3867 p 400 | contremaitre.tp@matha.ca

Équipe : Gabrielle Levert-Rossignol - Steve Héroux - Benoit Blain

Éric Gadoury - Andy Dulac Baril - Steve Chrétien

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Directeur du Service de sécurité incendie

Jean-François Bruneau

450 886-3867 p 500 | direction.incendie@matha.ca

Directeur adjoint et préventionniste

Yannick Paradis

450 886-3867 p 501 | prevention.incendie@matha.ca

► DEUX NOUVEAUX MEMBRES À NOTRE ÉQUIPE

JULIE DUPLESSIS



ADJOINTE
DE DIRECTION

Ayant travaillé dans les milieux de la santé, du tourisme, de l'alimentation et également au niveau du milieu municipal, Julie cumule plus de 24 ans d'expérience dans le domaine administratif. Elle offrira un soutien administratif auprès de la Direction générale et effectuera le suivi des séances du conseil municipal. Vous aurez certainement l'occasion de la croiser au bureau municipal ou aux différentes activités organisées par notre Service des loisirs et de la culture. Au plaisir de vous rencontrer !

450 886-3867 p 103 | direction.secretariat@matha.ca

IBRAHIM ELIE



INSPECTEUR
EN URBANISME

Nouvellement titulaire d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal, c'est avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme que Monsieur Ibrahim Elie a accepté de relever le défi à titre d'inspecteur en urbanisme au sein de notre belle Municipalité. Travaillant, humble, honnête et muni d'un excellent sens de l'humour, Ibrahim saura se rendre disponible pour vous soutenir dans vos projets de rénovations ou autres. Aimant de la nature, passionné de chasse et de pêche, nul doute qu'il saura s'imprégner et s'intégrer à notre milieu : **Force et nature!**

Dans le cadre de son mandat, Ibrahim sillonnera les routes de Saint-Jean-de-Matha, je vous invite donc à lui souhaiter la bienvenue, il en sera ravi!

450 886-3867 p 201 | inspecteur.urbanisme@matha.ca

▶ ACCÈS AU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL SITUÉ AUX ABORDS DU PONT ALBERT-CHARTIER

? | DOIS-JE ME PROCURER UNE VIGNETTE POUR MON EMBARCATION DE PLAISANCE?

Toute personne qui désire accéder aux lacs Noir, Lunette, Rond et à la rivière Noire situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, et faire usage sur ceux-ci d'une embarcation à propulsion motorisée, mue par un moteur à combustion fossile ou électrique, doit se procurer une vignette, et ce, conformément au Règlement 553.

Les petites embarcations non motorisées (canot, kayak, planche à pagaie, pédalo, etc.) ne sont pas visées par l'obligation de la vignette.

? | OÙ ET QUAND PUIS-JE ME PROCURER UNE VIGNETTE?

LES LUNDIS, JEUDIS, VENDREDIS, SAMEDIS ET DIMANCHES

Vous pouvez vous procurer une vignette au débarcadère municipal situé aux abords du pont Albert-Chartier (rampe de mise à l'eau). Avant de vous y rendre, vous devez contacter Mme Diane David, responsable du contrôle de la barrière sur son cellulaire au 450 559-2311.

Méthodes de paiement acceptées : virement Interac ou argent comptant.

LES MARDIS ET MERCREDIS

Vous pouvez vous procurer une vignette aux bureaux de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha situés au 65, rue Lessard. Il est fortement recommandé de prendre un rendez-vous avant de vous présenter sur place (450 886-3867).

Méthodes de paiement acceptées : Interac, Visa, Mastercard et argent comptant.

AVIS : Une seule vignette par embarcation est remise. La vignette doit être apposée en avant à droite de l'embarcation et visible en tout temps.

OBLIGATION

Lavage des embarcations et facture à l'appui.
Contacter Les motoneiges Géro | 450 886-3362

? | QUELS DOCUMENTS DOIS-JE PRÉSENTER POUR OBTENIR UNE VIGNETTE?

Pour vous procurer une vignette, vous devez obligatoirement présenter les documents suivants :

- › Permis d'embarcation de plaisance valide émis par Transports Canada confirmant la propriété de l'embarcation*
- › Pièce d'identité avec photo valide (permis de conduire, carte d'assurance maladie de la RAMQ ou passeport)
- › Preuve de résidence (compte de taxes municipales ou scolaires, permis de conduire)

*Si vous venez de faire l'acquisition de votre embarcation et que vous n'avez pas encore reçu votre permis d'embarcation, vous devrez présenter l'acte de vente de l'embarcation et la preuve d'assurances de l'embarcation afin de confirmer le propriétaire de l'embarcation.

AVIS : seul le propriétaire de l'embarcation peut se procurer une vignette pour celle-ci.



AVIS IMPORTANT

Un individu qui passe sur un terrain dans l'objectif de mettre à l'eau une embarcation et qui ne possède pas de vignette commet une infraction et est passible des amendes prévues à l'article 12 du Règlement 553 relatif à la protection des lacs Noir, Rond, Lunette et de la rivière Noire.

? | POURQUOI FAUT-IL SE PROCURER UNE VIGNETTE?

L'obligation de se procurer une vignette permet à la Municipalité d'assurer la protection et l'intégrité écologique des lacs et cours d'eau, lesquels sont des écosystèmes complexes et fragiles. Ce moyen, mis en place depuis quelques années, permet de prévenir l'introduction d'espèces non indigènes nuisibles ou envahissantes en contrôlant la propreté des embarcations. C'est également une façon de sensibiliser les villégiateurs accédant à ces plans d'eau.

De plus, l'imposition de vignettes obligatoires évite une utilisation trop intensive des lacs et cours d'eau ce qui est susceptible de nuire à la paix, au bon ordre et bien-être général de la population sur le territoire de la Municipalité, et, plus particulièrement, des citoyens riverains desdits lacs et cours d'eau.

Les produits de la vente des vignettes permettent à la Municipalité d'assurer une surveillance quant aux embarcations mise à l'eau par l'embauche d'une responsable du contrôle de la barrière au débarcadère municipal, de faire l'entretien obligatoire du Seuil de rétention du lac Noir, communément appelé « barrage du lac Noir », de faire l'acquisition de bouées de signalisation ainsi que les analyses nécessaires au maintien de la qualité de l'eau du lac Noir.

? | QUELLE EST LA TARIFICATION POUR LA SAISON ESTIVALE 2023?

Les citoyens des municipalités de Saint-Jean-de-Matha, de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ainsi que de Saint-Damien bénéficient de tarifs préférentiels.

COÛT DES VIGNETTES

CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA	50 \$ SAISON 2023
--	-----------------------------

CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN AYANT UN ACCÈS NOTARIÉ AU LAC NOIR ET À LA RIVIÈRE NOIRE	50 \$ SAISON 2023
--	-----------------------------

CITOYENS RIVERAINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE (EN PREMIÈRE RANGÉE)	50 \$ SAISON 2023
--	-----------------------------

CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN NE BÉNÉFICIAINT PAS D'UN ACCÈS NOTARIÉ AU LAC NOIR ET À LA RIVIÈRE NOIRE	250 \$ SAISON 2023
--	------------------------------

CITOYENS NON RIVERAINS DE SAINT-DAMIEN ET SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE	250 \$ SAISON 2023
--	------------------------------

NON-RÉSIDENT DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-JEAN-DE-MATHA, SAINT-DAMIEN ET SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE	200 \$ / JOUR
---	-------------------------

OCCUPANTS DE CHALET EN LOCATION	400 \$ POUR LA DURÉE DE LOCATION (avec contrat de location)
---------------------------------	---

Les occupants de chalet en location doivent présenter leur contrat de location dûment signé pour avoir droit au prix forfaitaire.

• INFORMATIONS MUNICIPALES

? | QUELLE EST LA PROCÉDURE DE MISE À L'EAU DES EMBARCATIONS?

Pour mettre à l'eau votre embarcation, vous devez contacter le 450 559-2311 afin de prendre rendez-vous avec Mme Diane David, responsable du contrôle de la barrière, selon les heures d'ouverture décrites ci-dessous.

DU SAMEDI 13 MAI 2023 AU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 SUR RENDEZ-VOUS

LES LUNDIS, JEUDIS ET VENDREDIS :
ENTRE 9 H ET 17 H

La présence de la responsable du contrôle de la barrière sera assurée dans l'heure suivant l'appel.

LES MARDIS ET MERCREDIS :
ACCÈS FERMÉ

Aucune mise à l'eau lors de ces deux journées.

LES SAMEDIS ET DIMANCHES :
ENTRE 9 H ET 18 H

La présence de la responsable du contrôle de la barrière sera assurée dans l'heure suivant l'appel.

Avis : L'horaire du samedi sera considéré lors des jours fériés.

DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2023
AU LUNDI 9 OCTOBRE 2023
LA BARRIÈRE SERA OUVERTE
EN TOUT TEMPS.

LES LUNDIS, JEUDIS, VENDREDIS,
SAMEDIS ET DIMANCHES :
ENTRE 9 H ET 18 H

LES MARDIS ET MERCREDIS :
ACCÈS FERMÉ

Aucune mise à l'eau lors de ces deux journées.

**En dehors des heures mentionnées ci-dessus, la Responsable du contrôle de la barrière pourra, selon ses disponibilités, accepter de répondre à un appel pour l'ouverture de la barrière et exiger des frais de 100 \$, taxes incluses, payables par le demandeur.*

CARA Organisme de
bassin versant

ÊTES-VOUS CERTAIN D'ÊTRE SEUL À BORD ?

Les équipements nautiques sont l'une des principales causes d'introduction et de propagation de plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) telles que le myriophylle à épis déjà présent sur le territoire.

Freinez son introduction en appliquant ces 4 étapes faciles loin d'un plan d'eau



ÉTAPE 1 INSPECTEZ
vos équipements nautiques



ÉTAPE 2 RETIREZ les boues et végétaux
et JETEZ-les loin du plan d'eau



ÉTAPE 3 VIDEZ l'eau (cale, moteur, vivier, etc.)



ÉTAPE 4 LAVEZ votre équipement nautique
à l'eau chaude, à haute pression
ou laissez sécher pendant 5 jours

RÉPÉTEZ ces étapes à chaque fois
que vous changez de plan d'eau.

Projet rendu possible grâce au soutien financier de :



Obtenez plus d'informations au www.cara.qc.ca
ou écrivez-nous au myriophylle@cara.qc.ca

Signaler les PAEE sur *Sentinelles* : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelles.htm>

Myriophylle à épis



SUIVEZ-NOUS



municipalitestjeandematha.qc.ca
Abonnez-vous à l'Infolettre !

► SENTIERS PÉDESTRES

PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

CARTE D'ACCÈS CITOYENNE

Procurez-vous la carte d'accès citoyenne offrant 50 % de rabais sur l'entrée dans l'un des parcs régionaux situés en Matawinie – Lanaudière :

- › Parc régional de la Forêt Ouareau
- › Parc régional des Sept-Chutes
- › Parc régional de la Chute-à-Bull

La carte est gratuite.

Passez à la mairie pour vous la procurer!

PARC DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES

Randonnée pédestre

Gratuit pour les Mathaloises et Mathalois (sur présentation de votre compte de taxes ou d'Hydro-Québec)

Surveillez les dates d'ouverture!

parcdeschutes.com

L'ABBAYE VAL NOTRE-DAME

15 km de sentiers sont ouverts gratuitement au public du 15 avril au 15 octobre.

abbayevalnotredame.ca

450 886-3845 | 220, chemin de la Montagne-Coupée



► TENNIS

DEUX TERRAINS DE TENNIS SITUÉS AU PARC DONAT-GADOURY SONT OFFERTS À LA POPULATION.

Pour y accéder vous devez vous procurer une clé à la mairie située au 65, rue Lessard.

Un dépôt de 50 \$ est exigé; celui-ci vous sera remboursé à la remise de la clé.

PROGRAMME DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DE SPORT, LOISIRS ET CULTURE

Un programme pour nos jeunes et aînés bonifié en 2023 par vos élus municipaux!

Ce programme offre, aux résidents de Saint-Jean-de-Matha âgés de 17 ans et moins ou de 60 ans et plus, un remboursement équivalent à 50 % des coûts d'inscription à des activités sportives, de loisirs ou culturelles pour un maximum de 200 \$ par année par citoyen. Contactez-nous pour connaître les conditions et modalités applicables!

PROGRAMME
BONIFIÉ

FESTIVAL

Petits bonheurs



La Municipalité est fière d'accueillir encore cette année le Festival Petits bonheurs.

Rappelons que Petits bonheurs est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir aux enfants de 0 à 6 ans un accès privilégié à des activités artistiques de qualité professionnelles, créées pour eux par des artistes venant d'ici et de l'étranger. Son action est motivée par un principe fondamental : l'éveil aux arts et à la création favorise le développement personnel et social de l'enfant.

La programmation des spectacles diffusés est à venir, mais ceux-ci auront lieu au début du mois de mai prochain! Surveillez nos différentes plateformes pour connaître les détails.



► SURVEILLEZ LA PROGRAMMATION DES ACTEURS CULTURELS MATHALOIS :

Bibliothèque Louis-Landry - facebook.com/bibliosaintjeandematha | Chœur de Matha - choeurdematha.com
L'Abbaye Val Notre-Dame - abbayevalnotredame.ca | Maison Louis-Cyr - maisonlouiscyr.com
Maison du Pain d'Épices - paindepice.org

► PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Avant de réaliser des travaux, il est requis d'effectuer une demande de permis ou de certificat d'autorisation.

Voici une liste, non limitative, de travaux qui requièrent un permis ou un certificat d'autorisation :

- › Nouvelle construction;
- › Construction d'un bâtiment accessoire (remise, garage, serre, galerie, etc.);
- › Rénovation d'un bâtiment principal ou secondaire;
- › Ponceaux et entrée charretière publique;
- › Travaux de déblais et de remblais;
- › Construction, installation ou modification d'une enseigne;
- › Installation d'une piscine résidentielle ou d'un bain à remous;
- › Coupe forestière, prescription sylvicole et abattage d'arbres;
- › Installation sanitaire;
- › Prélèvement d'eau (prise d'eau dans les lacs et rivières, puits, etc.);
- › Ouvrage dans la bande de protection riveraine.

Afin d'améliorer le service et d'éviter des retards dans vos travaux, assurez-vous de déposer tous vos documents au moins trois semaines avant le début des travaux.

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement tente de traiter les demandes dans un délai de 10 jours ouvrables lorsqu'il reçoit une demande de permis complète, c'est-à-dire que tous les documents nécessaires à l'analyse ont été dûment complétés et transmis à la Municipalité. Toutefois, selon la réglementation municipale, le Service bénéficie d'un délai de 30 jours pour délivrer un permis. Par conséquent, selon le nombre de demandes à traiter, il est possible que l'analyse d'un dossier prenne plus que 10 jours ouvrables. Il est aussi IMPORTANT de noter qu'aucun permis ne sera délivré la journée même du dépôt de la demande de permis puisqu'une analyse doit être réalisée au préalable.

Visitez notre site Internet au :

<http://municipalitestjeandematha.qc.ca/services-aux-citoyens/service-de-lurbanisme/demande-de-permis> pour obtenir les formulaires en ligne pour vos demandes de permis.

Si vous désirez obtenir plus d'informations pertinentes à votre projet, n'hésitez pas à contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

► POULES URBAINES

Avec l'arrivée du beau temps, certains citoyens auront peut-être envie d'adopter quelques poules. Sachez qu'il est permis, à l'intérieur du périmètre urbain et dans les zones RV, RF, RT, RTC et CS-1, de garder des poules sur tout terrain occupé par une résidence unifamiliale isolée, en respectant les conditions suivantes :

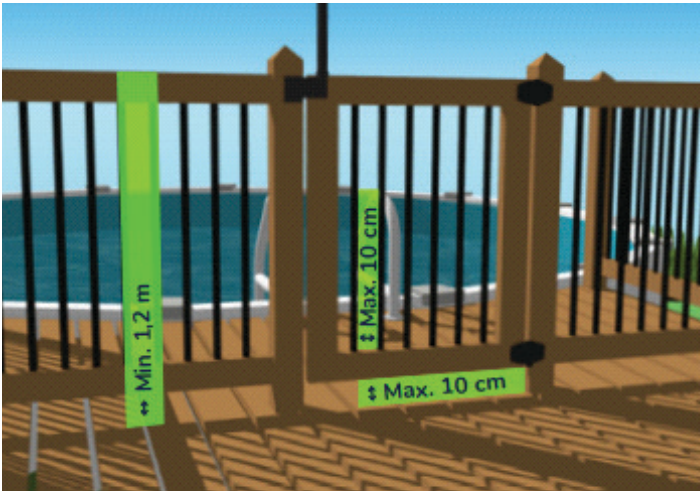
› Nombre de poules autorisées :

- › Terrain d'une superficie de 499 m² et moins : aucune
- › Terrain d'une superficie de 500 m² à 999 m² : 3
- › Terrain d'une superficie de 1000 m² à 2999 m² : 4
- › Terrain d'une superficie de 3000 m² à 9999 m² : 5
- › Terrain de plus de 1 hectare : communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement

- › La garde de poules sur les terrains résidentiels riverains à un plan d'eau est interdite;
- › La garde de coq est interdite;
- › Les poules doivent provenir d'un couvoir certifié et obligatoirement être vaccinées ou détenir la preuve de vaccination par un vétérinaire ou un certificat de vaccination;
- › Aucune odeur liée à la garde de poules ne doit être perceptible à l'extérieur des limites du terrain où elle s'exerce;
- › La vente d'œufs, de viande, de fumier ou autres produits dérivés de cette activité est prohibée. Aucune enseigne annonçant ou faisant référence à la vente ou la présence d'un élevage domestique n'est autorisée;
- › Une poule morte doit être retirée de la propriété dans les 24 heures suivant son décès et ne peut être disposée dans les déchets domestiques;
- › Les poules doivent être gardées dans un bâtiment complémentaire de type poulailler comprenant un parquet extérieur attenant muni d'un toit grillagé;
- › Il est strictement interdit de laisser des poules en liberté sur un terrain;
- › En aucun cas les poules ne peuvent se trouver à l'intérieur d'une habitation;
- › Un poulailler et un enclos extérieur sont autorisés uniquement en cour arrière et doivent être situés à au moins 5 mètres de toute ligne de terrain.

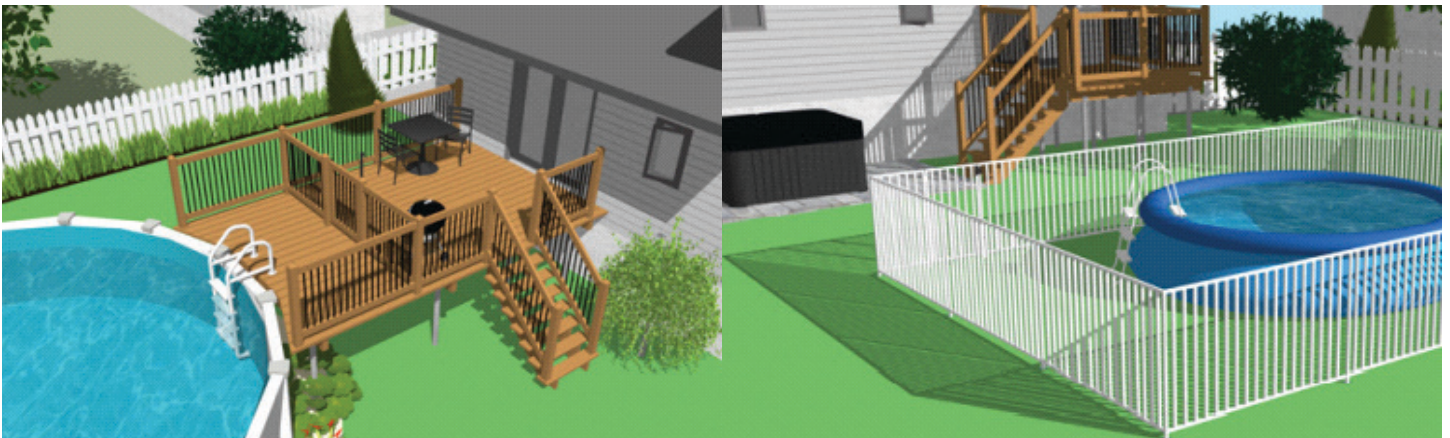


► CONFORMITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES



Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- › Avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- › Empêcher le passage d'un objet sphérique d'une dimension de 10 cm de diamètre;
- › Ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte.

Une piscine hors terre ou démontable non entourée d'une enceinte doit respecter l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- › Être munie d'une échelle avec une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- › Être accessible à partir d'une plateforme ou d'une terrasse dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte, rattachée ou non à la résidence.

PISCINES RÉSIDENTIELLES

C'EST LA FIN DES DROITS ACQUIS POUR LES PISCINES CONSTRUITES AVANT LE 1^{er} NOVEMBRE 2010.
DÈS LE 30 SEPTEMBRE 2025, TOUTES LES PISCINES AU QUÉBEC DEVRONT RESPECTER LE RÈGLEMENT.

La Municipalité vous invite à visiter le site Internet ci-dessous, ou à demander de l'information par téléphone au 450-886- 3867, poste 201.

- › Un document synthèse résumant les normes du Règlement à l'intention des citoyens et citoyennes est disponible sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, menu Sécurité des piscines résidentielles.

JE SÉCURISE
MA PISCINE,
C'EST MA RESPONSABILITÉ

Votre
gouvernement



Québec

► **VENTE DE GARAGE**
20-21-22 MAI



Le comité consultatif en environnement (CCE) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour formuler des avis et recommandations sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'environnement et sur les dossiers relatifs à la qualité du milieu et à la protection de l'environnement.

► POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En 2023, la Municipalité poursuit la rédaction de sa Politique environnementale. L'objectif principal est d'utiliser les données et connaissances du territoire afin d'orienter notre plan d'action environnemental.

La rédaction de la Politique est guidée par les membres du comité consultatif en environnement (CCE). Comme convenu en 2022, elle sera présentée sous forme d'axes et de synthèses, présentant de manière brève les orientations et les actions concrètes à prendre par la Municipalité.

POSTE À COMBLER

La Municipalité est à la recherche d'un citoyen [producteur agricole](#) souhaitant pourvoir un poste vacant au sein du comité consultatif en environnement (CCE). Implication attendue : une rencontre en soirée tous les deux mois en 2023.

Pour plus d'informations, contactez le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-886-3867, poste 202.



Au lendemain de la **COP15** ayant eu lieu à Montréal en décembre 2022, Saint-Jean-de-Matha était présente au Sommet de la biodiversité le 9 mars 2023.

De la création d'aires protégées à la réduction du gaspillage alimentaire : la Politique environnementale s'inspirera des 23 cibles de l'accord de Kunming-Montréal visant à protéger la biodiversité mondiale d'ici 2030.

N'oubliez pas
de transmettre
à la Municipalité
votre attestation
de vidange de
fosse septique

► ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La Municipalité rappelle l'importance de faire vidanger sa fosse septique, tous types confondus, avant la date d'échéance :

- > 2 ans pour les résidences principales
- > 4 ans pour les résidences secondaires

Votre installation septique requiert-elle un contrat d'entretien ?

L'entretien régulier d'un système de traitement des eaux usées permet d'assurer l'efficacité de la biodégradation et la durée de vie de l'installation. Le Règlement provincial Q-2, r.22 mentionne que le propriétaire d'un d'un système de traitement secondaire-tertiaire doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant, ou un tiers qualifié, lorsque le type de système choisi requiert un entretien annuel minimal.

**Contrat d'entretien obligatoire
pour les systèmes de traitement
secondaires-tertiaires**

Le propriétaire doit déposer une copie du nouveau contrat auprès de la Municipalité. Une collaboration étroite est maintenue avec les fabricants de ces systèmes de traitement d'eaux usées. Ils nous fournissent la liste des propriétaires sans contrat ou dont le renouvellement n'a pas été fait.

LES BONNES PRATIQUES pour respecter votre assainissement et l'environnement !



**NE JETEZ PAS VOS
DÉCHETS DANS LES
TOILETTES ET LES ÉVIERS**



Toutes les matières solides (serviettes, tampons, couches, lingettes, coton-tiges, préservatifs, rouleaux de papier toilette...) sont à exclure des égouts. Même sous forme liquide, certains produits n'ont pas à être jetés dans les toilettes : liquides et vapeurs corrosifs, acides, huiles de vidange, matières inflammables, colle, peinture, médicaments... Ils mettent en péril le fonctionnement de la station d'épuration mais aussi représentent un risque pour les agents du service.

EN RÉSUMÉ, SONT AUTORISÉS :



✓ **à limiter :** En limitant leur utilisation au strict minimum, on gagne sur trois tableaux : préservation des conduites, économie pécuniaire et préservation de l'environnement.

● Comtal Service assainissement : 05 65 51 55 57
● Lot Communauté de Communes assainissement@3clt.fr
● Truyère <https://comtal-lot-truyere.fr/>

Ecoflo®
BIONEST
Incorporé à l'environnement®

System O

écophyltre
Plusieurs filtres

BIOFILTRE
Waterloo

Partagez-nous vos efforts en photo !



TIRAGE : MA BANDE RIVERAINE, MA RESPONSABILITÉ !



Vous savez que votre bande riveraine n'est pas réglementaire? Vous avez reçu un avis d'infraction?

En 2023, on passe à l'action!

Dès la fin du mois de septembre, tous les propriétaires s'étant procurés un certificat d'autorisation et ayant procédé à la revégétalisation de la rive avec des **plants indigènes** seront éligibles à participer au tirage, conformément aux conditions préalablement établies et à la réglementation. Un formulaire de participation sera remis au moment de l'émission du permis.

La Municipalité ainsi que les membres du conseil municipal veulent motiver les citoyens à s'impliquer à la protection de l'eau. Cette action fait partie intégrante de la Politique environnementale, des objectifs et des orientations municipales.

MISE AUX NORMES BANDES RIVERAINES

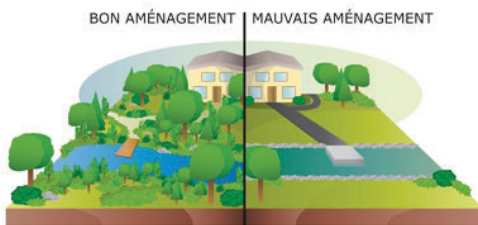
QU'EST-CE QU'UNE RIVE :

La rive désigne la partie d'un territoire qui borde un lac ou un cours d'eau et dont la largeur se mesure horizontalement, à partir de la limite du littoral vers l'intérieur des terres.

La Municipalité tient à aviser les propriétaires riverains que des inspections auront lieu au printemps 2023, afin de vérifier les bandes de protection riveraine. Prendre note que selon l'état de la rive, un avis d'infraction pourrait vous être envoyé en cas de non-respect de la réglementation en vigueur.

Largeur réglementaire d'une rive :

- A. 10 m lorsque la pente est inférieure à 30 % ou, dans le cas contraire, présente un talus de 5 m de hauteur ou moins;
- B. 15 m lorsque la pente est supérieure à 30 % et qu'elle est continue ou présente un talus de plus de 5 m de hauteur.



Le Service de l'urbanisme et de l'environnement guidera les riverains afin de leur offrir toute l'aide nécessaire à la revégétalisation des berges. Le règlement municipal exige qu'un **certificat d'autorisation** pour travaux en bande riveraine soit émis pour tout ouvrage en rive.

▶ LA JOURNÉE DE L'ARBRE ET DU COMPOST

Le samedi 13 mai 2023 | 9 h à 15 h 30

Mai, le mois de l'arbre et des forêts. C'est le moment idéal pour reboiser vos terrains et rives, un geste concret pour la captation du carbone et l'adaptation aux changements climatiques!

Les membres bénévoles du Mouvement Écologique Mathalois vous accueilleront dans le stationnement du centre culturel pour la distribution de **compost** et de **plants d'arbres indigènes**.



Association Forestière
de Lanaudière



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants

Le RAPPEL est une coopérative de solidarité qui offre des outils formidables à propos de l'environnement.



Plusieurs espèces de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres sont acclimatées au milieu riverain et présentent des qualités esthétiques attrayantes. Leurs feuilles, leurs fleurs et leurs fruits égayeront le paysage d'une beauté changeante au gré des saisons. Les espèces indigènes adaptées à la rive sont des végétaux de choix pour entamer la renaturalisation d'un terrain au bord de l'eau et ainsi bénéficier du pouvoir protecteur de la bande riveraine.

Choix des espèces: par où commencer?

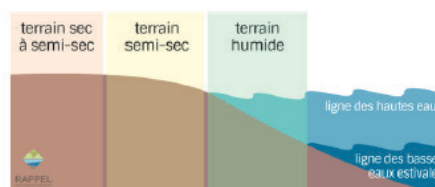
Une bande riveraine devrait être constituée des trois strates de végétation, soit arborescente (arbres), arbustive (arbustes) et herbacée (herbes). Pour la renaturalisation d'une berge, il est primordial de planter des espèces indigènes au Québec qui sont adaptées aux conditions du milieu. Il faut donc prendre en compte les caractéristiques de la berge à restaurer pour choisir les espèces propices. La latitude, l'ensoleillement, la granulométrie du sol, la position de la ligne des hautes eaux et des basses eaux et le taux d'humidité du sol sont des paramètres importants à considérer.



Iris versicolore

Une manière très efficace pour choisir les bonnes espèces à planter est d'observer les espèces déjà présentes sur le site et sur les berges naturelles des alentours.

La berge, un milieu possédant différentes caractéristiques à considérer



L'humidité est l'une des caractéristiques déterminantes dans le choix des espèces végétales à planter en bande riveraine. En fonction de la distance du plan d'eau et de la hauteur des lignes des hautes et basses eaux, la disponibilité hydrique ne sera pas la même. L'ombrage, l'acidité et le type de sol sont également des éléments à prendre en considération. Pensez à vous renseigner sur les exigences des plantes avant de choisir les essences à installer sur votre terrain!



© RAPPEL 2022
RAPPEL - Coopérative de solidarité en protection de l'eau
www.rappel.qc.ca

Page 1/3

► PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE



La Municipalité tient à encourager le choix écoresponsable des familles mathaloises par l'utilisation des couches lavables et réutilisables. Ce programme représente une solution économique et écologique permettant de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

Le programme offre un remboursement complet des coûts avant taxes pour l'achat de couches lavables et réutilisables :

- › jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 150 \$ par enfant;
- › Conditionnel à la disponibilité des fonds au programme.

Conditions d'admissibilité

1. **Compléter et remettre le formulaire** au plus tard six (6) mois après la date d'achat.
2. Acheter au minimum un ensemble de cinq (5) couches lavables réutilisables neuves, achetées localement ou au Québec.
3. Résider à Saint-Jean-de-Matha.
4. Être le parent ou tuteur d'un enfant âgé de moins de deux (2) ans au moment de l'achat des couches.
5. S'engager à utiliser les couches lavables jusqu'à la propreté de l'enfant.

Documents à joindre au formulaire dûment rempli et signé par le demandeur :

- A. Copie de l'extrait ou de la déclaration de naissance de l'enfant, incluant le nom du parent.
- B. Copie d'une preuve de résidence complète (permis de conduire, compte de taxes municipales ou scolaires, bail à logement).
- C. Original de la preuve d'achat de l'ensemble de couches lavables ainsi que la preuve de paiement.
- D. La facture doit préciser l'achat d'un ensemble de minimum cinq (5) couches lavables :
 - a. Nom et coordonnées du détaillant;
 - b. Date de l'acquisition;
 - c. Numéro de confirmation pour une transaction par Internet.
- E. Tout autre document demandé par le fonctionnaire responsable pour les besoins de son analyse.

La demande d'aide financière peut être acheminée en personne à la mairie durant les heures d'ouverture, ou par courriel inspecteur.environnement@matha.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
Service de l'urbanisme et de l'environnement
65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0

Pour toutes questions, contactez-nous
450 886-3867, poste 202.



FÊTE ÉCO Familiale

› Samedi **27 mai 2023**
› 10 h à 16 h
› Parc Donat-Gadoury



Petits et grands sont invités à participer aux activités et à rencontrer nos organismes locaux!
Fières de cette collaboration, la Maison de la famille Défi-Famille Matawinie et la Municipalité vous prépare une journée haute en couleur :

Kiosques axés sur l'environnement et la famille, musique, jeux gonflables, nourriture, rallye et prix de participation.

J'échange mes plantes! Vous avez des semis d'intérieur, des plants de jardin, des vivaces et/ou annuelles? Une table sera dédiée à l'horticulture. Sacs compostables disponibles pour ceux qui désirent conserver leurs pots.



Merci à
nos précieux
commanditaires!

 **Desjardins**
Caisse de Joliette et
du Centre de Lanaudière





► NOTRE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, BIEN PLUS QUE DES LIVRES!

Votre service municipal de bibliothèque publique vous offre une multitude de services. Ses missions incluent l'accès pour tous à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation et à la culture, en plus de vous offrir plusieurs façons de vous divertir.

Il faut oublier l'image austère que nous avions jadis de ce lieu :

- le personnel ne porte plus de tailleur brun ni de chignon serré;
- vous pouvez parler entre vous et rigoler;
- si nous n'avons pas le livre que vous voulez, nous pouvons le faire venir d'une autre bibliothèque en quelques jours;
- en plus des revues sur place, des milliers de magazines et de journaux en format numérique peuvent être consultés de la maison;
- des milliers de livres numériques et audionumériques sont à découvrir;
- une panoplie de ressources numériques accessibles de la maison gratuitement : la plateforme du Protégez-vous, des jeux d'évasion, plus de 1500 cours pour enfants, adolescents et adultes, la possibilité de faire des recherches généalogiques ou encore de pratiquer son doigté au clavier, un journal numérique pour les jeunes et des documentaires audiovisuels;
- des ordinateurs vous permettent de naviguer sur Internet;
- des activités pour tous les âges animent notre bibliothèque;



- un coin lecture vous permet même de venir vous détendre en prenant des nouvelles de votre monde.

**Notre bibliothèque municipale,
ce n'est pas un dépôt de livres
où le silence règne. Il s'agit d'un
espace de découvertes, de rencontres
et aux échanges vivants !**

Bienvenue à toutes et à tous !



Louis-Simon Ducharme
vous propose des jeux de
société, un lundi sur deux
à 17 h 45, simplement pour
s'amuser !!! (11 ans et plus)



PLUS DE 1500 COURS EN LIGNE GRÂCE À VOTRE BIBLIOTHÈQUE



toutapprendre.com
APPRENDRE EN LIGNE

Avec un abonnement à votre bibliothèque municipale, vous pouvez consulter plus de 1500 cours en ligne couvrant un très large éventail de sujets : arts et loisirs créatifs ; bureautique ; langues ; multimédia ; musique ; programmation et sécurité ; sport et fitness ainsi que vie professionnelle.

Que ce soit pour apprendre les rudiments d'une langue pour un voyage, approfondir l'utilisation d'un logiciel, perfectionner sa technique à la guitare, concevoir son savon maison, dessiner aux pastels, faire de la photographie ou apprendre à coder, les cours de « Tout apprendre » combinent des méthodes d'apprentissage traditionnelles aux nouvelles technologies.

Comment y accéder ?

Vous n'avez qu'à vous rendre sur notre portail **biblietcie.ca/services-numeriques** et à saisir vos informations d'abonné pour vous connecter.

► DES LIVRES À GROS CARACTÈRES, C'EST PLUS FACILE À LIRE !!!



Saviez-vous qu'en plus de tous ses services, votre bibliothèque offre également des livres à gros caractères ?

Les livres à gros caractères rendent la lecture plus aisée. Tous vos auteurs préférés se retrouvent dans cette collection spéciale : Nicholas Sparks, Danielle Steel, Nora Roberts, Maxime Chattam, Eric-Emmanuel Schmitt et des milliers d'autres.

Si le document n'est pas disponible à notre bibliothèque, nous pourrions faire une demande de prêt entre bibliothèques pour vous.

Aussi, l'application de lecture de livres numériques « Pretnumerique » permet de grossir le texte selon votre confort. Si vous préférez vous faire faire la lecture, « Pretnumerique » vous permet de télécharger des livres audionumériques.

Rendez-vous sur le site en ligne : biblietcie.ca.

HEURES D'OUVERTURE

Lundi : 18 h à 20 h

Mardi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

Mercredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : 18 h à 20 h

Samedi : 9 h à 16 h

Dimanche : fermé

81, rue Sainte-Louise | 450 886-5855 | biblio047@reseaubibliocqlm.qc.ca



Suivez-nous sur Facebook pour être à l'affût de nos activités!

Bonjour à vous,

Dans les prochaines semaines, nous poursuivrons les visites de prévention des incendies dans les résidences. Comme expliqué dans une édition antérieure, nous vous visiterons tous les sept (7) ans. Il se peut que votre résidence n'ait pas encore reçu notre visite mais, soyez sans crainte, nous passerons. Si vous êtes absent lors de notre visite, une affichette de porte sera laissé. Nous vous demandons votre collaboration pour remplir le formulaire et nous le retourner conformément aux indications fournies dans ce dernier. Il est de votre responsabilité de remplir adéquatement ledit document. Vous pouvez toujours compter sur notre collaboration pour vous appuyer dans cette démarche, le cas échéant.



► PRÉVENTION INCENDIE

Les informations ci-dessous permettront de vous préparer à la visite du Service de sécurité incendie, dont les points qui seront vérifiés par notre équipe. Il est impératif que vous vous conformiez à la réglementation municipale en matière de sécurité incendie en vigueur : avertisseurs de fumée, feux à ciel ouvert, etc., et ce, pour votre sécurité

Pour les résidences construites avant juin 2015 :

Les logements doivent comporter un nombre suffisant d'avertisseurs de fumée de sorte :

- A. Qu'il y ait au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris le sous-sol.

Pour les résidences construites après le 13 juin 2015 :

L'article 9.10.19.3 du Code de construction en vigueur s'applique pour l'emplacement des avertisseurs de fumée.

Les logements doivent comporter un nombre suffisant d'avertisseurs de fumée de sorte :

ou

- A. Qu'il y ait au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris le sous-sol; et

ou

- B. Qu'à tout étage d'un logement comportant des pièces où l'on dort, un avertisseur de fumée soit installé :



- I. dans chaque pièce où l'on dort; et
- II. à un emplacement entre les pièces où l'on dort et le reste de l'étage, et si les pièces où l'on dort sont desservies par un corridor, l'avertisseur de fumée doit être situé dans le corridor.

L'installation d'un avertisseur de fumée exigé doit être conforme à la norme CAN/ULC-S553, « Installation des avertisseurs de fumée ».

Les avertisseurs de fumée exigés doivent être installés au plafond ou près du plafond et doivent être interreliés entre eux.

Selon la norme CAN/ULC-S553, il doit y avoir un avertisseur de fumée supplémentaire dans les lieux où l'aire de plancher à protéger est supérieure à 81m². Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Vous devez également tester le bon fonctionnement de vos avertisseurs fréquemment.

Les points à vérifier :

- › Avertisseur de fumée (le nombre, année, pile, fonctionnement, ne doit pas être peints, emplacement)
- › Avertisseur de monoxyde de carbone (Un par résidence si vous avez un appareil à combustion ou un garage attaché à la maison)
- › Dégagement de vos portes (neige, objet qui bloque la sortie rapide)
- › Laissez une distance de dégagement et un accès d'un mètre autour du panneau électrique ou de tout autre équipement du même type
- › Accumulation de matières combustibles déposées à l'intérieur et à l'extérieur
- › Matières combustibles à proximité d'un appareil à chauffage
- › Réservoir de propane (aucun réservoir de propane à l'intérieur)
- › Un relevé des personnes à mobilité réduite ou à une aide particulière

› Les cordons de rallonge et les câbles électriques

› Foyer extérieur (3 mètres des lignes de votre terrain et 5 mètres de tout bâtiment)

Bon printemps et soyez prudent!

Jean-François Bruneau
Directeur du Service de sécurité incendie



CONCERT DE FIN D'ANNÉE



Le Chœur de Matha vous présentera son concert de fin d'année le samedi 10 juin 2023, à 19 h 30 au Centre culturel de Saint-Jean-de-Matha, 86, rue Archambault. Pour l'occasion, le Chœur interprétera des chansons francophones des années '60. Un moment musical tout en couleurs à inscrire à votre agenda! Plus de détails à venir au cours du mois de mai.

D'ici là, nous vous invitons à venir assister à l'une de nos répétitions qui se tient chaque jeudi soir de 19 h à 21 h 30 au Centre professionnel de santé *Au cœur du village*, situé au 180, rue Sainte-Louise.

Et si vous avez envie de venir chanter avec nous, contactez Jacques Lachapelle 514 781-4906 ou Catherine Torre 514 961-2967.

Musicalement vôtre!

Jacques et Catherine

Les cuisines collectives



de Matha

NOUS JOINDRE

170, rue Sainte-Louise, Saint-Jean-de-Matha

Téléphone : 450 886-1944

Courriel : cuisinesdematha@gmail.com

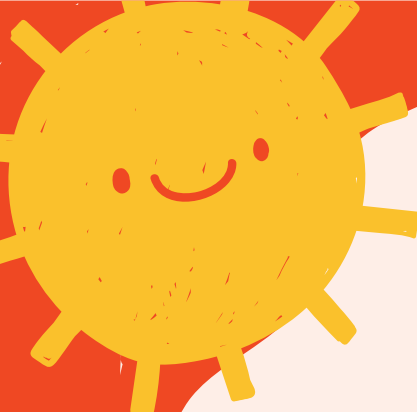
cuisinesdematha.com

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi : 8 h à 16 h

N'oubliez pas que nous sommes toujours à la recherche de bénévoles; sans votre apport et votre soutien, nous ne pouvons rencontrer nos objectifs. Si vous avez envie de partager vos habiletés, vos connaissances, votre temps pour cuisiner, décorer, faire du ménage, nous sommes toujours intéressés à connaître de nouvelles personnes qui veulent aider la communauté.

Vos suggestions sont les bienvenues.



Marché des petits entrepreneurs de Saint-Jean-de- Matha 2023

LE 3 JUIN 2023

AU CENTRE CULTUREL (SOUS LE PRÉAU)

Mettez cette date à votre calendrier et venez
encourager nos petits entrepreneurs!



Tu as entre 5 et 17 ans et tu souhaites te joindre
au marché? Voici ce que tu as besoin de savoir :

- ☒ De 10 h à 15 h
- ☒ Une table est fournie
aux participants
- ☒ La présence d'un adulte
est requise
- ☒ Des frais de 10 \$ sont exigés

**LA GRANDE
JOURNÉE
DES PETITS
ENTREPRENEURS**
10^e ÉDITION

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES!

<https://www.petitsentrepreneurs.ca/fr/participer/>

En 2023, ce sera la 10^e édition, faites partie de la fête!



CLUB FADOQ LES ÉTOILES ARGENTÉES DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

86B, rue Archambault, St-Jean-de-Matha, Qc, J0K 2S0

Bonjour Mathaloises, Mathalois,

Dans les derniers mois, la composition du conseil d'administration de notre club a été modifiée.

Après plus de 5 ans à oeuvrer au sein du club, c'est avec regret que l'équipe a accepté la démission de notre vice-présidente, Madame Carole Caron. Tous les membres du conseil d'administration tiennent à la remercier pour son bon travail et son implication au sein de notre organisme. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux défis.

En octobre dernier, Madame Diane David faisait son entrée au sein du club en tant qu'administratrice. Aujourd'hui, suite au départ de notre vice-présidente, Madame David a accepté de combler le poste vacant. Nous tenons à la féliciter pour cette belle nomination.

Le 1^{er} février dernier, une nouvelle administratrice s'est jointe aux membres du conseil d'administration de notre club. Nouvellement retraitée, membre active du club, participante aux cours de viactive, de mémoire et de stretching, désireuse de partager ses connaissances et de s'investir pour le mieux-être des aînés, Madame Danielle Touzel a décidé d'unir ses forces aux nôtres. Tous les membres du conseil d'administration lui souhaitent la plus cordiale bienvenue au sein de l'équipe.

Une réorganisation des tâches a été réalisée au sein du conseil. Voici la liste des personnes responsables pour les différentes activités :

LUNDI

Après-midis sociales à 13 h 30 Bernard Chassé
450-886-9828

MARDI

VIACTIVE de 10 h à 11 h 15 Diane David 514-515-6875
et Michel Deschênes 450-886-5039

YOGA SUR CHAISE de 13 h 30 à 15 h 30 Carole Leblond
450-886-2861 (pour inscription seulement)

JEUDI

ATELIER MÉMOIRE de 9 h 30 à 11 h 30 Carole Leblond
450-886-2861 (pour inscription seulement)

STRETCHING de 13 h 30 à 15 h 30 Carole Leblond
450-886-2861 (pour inscription seulement)
Lors du déroulement des cours au centre culturel:
Pierre Beaudoin 450-886-0175 et Danielle Touzel
450-886-2706

VENDREDI

DANSE EN LIGNE de 13 h à 15 h Louise Savignac
450-889-4116

VOLET VOYAGES

(BERNARD CHASSÉ 450-886-9828)

En collaboration avec l'agence Voyages Nouveau Monde de Joliette, voici les forfaits retenus par Bernard Chassé. Deux façons de réserver un forfait et d'obtenir des informations supplémentaires sur les voyages :

- Par courriel au cynthia@voyagesnouveau monde.com
(plus rapide et efficace) OU

- En laissant un message sur la boîte vocale :
450-755-5557 p. 225 (délai de réponse 24 h à 72 h)

En cas de disparité entre les informations figurant dans le présent document et celles figurant dans le document officiel produit par l'agence, ce sont ces dernières qui prévaudront.

SAMEDI 27 MAI

RÉVOLUTION EN TOURNÉE (Amphithéâtre Cogeco à Trois-Rivières)

TARIF: 220\$/pers. Si réservé avant le 31 mars 2023

230\$/pers. Si réservé après le 1^{er} avril 2023

Incluant autocar, souper, billets de spectacle dans la section 103, toutes les taxes et les pourboires.

DIMANCHE 18 JUIN

COMÉDIE MUSICALE HAIR (Théâtre St-Denis à Montréal)

TARIF: 230\$/pers. Si réservé avant le 31 mars 2023

240\$/pers. Si réservé après le 1^{er} avril 2023

Incluant autocar, brunch, billets de spectacle en catégorie OR, toutes les taxes et les pourboires.

VENDREDI 14 AU DIMANCHE 16 JUILLET

SAGUENAY/LAC ST-JEAN

TARIFS: Si réservé avant le 31 mars 2023 > Si réservé après le 1^{er} avril 2023

Occupation simple 1175\$/pers. > 1200\$/pers.

Occupation double 815\$/pers. > 840\$/pers.

Occupation triple 760\$/pers > 785\$/pers.

Occupation quad 740\$/pers. > 765\$/pers.

Forfait comprenant: Autocar de luxe, accompagnateur de groupe, 2 nuits d'hébergement, 6 repas, toutes les activités au programme, tous les pourboires et les taxes, cotisation à la FICAV. NON-INCLUS: Dîner à Charlevoix, dépenses personnelles et consommations alcoolisées.

SAMEDI 5 AOÛT

CIRQUE DU SOLEIL (Amphithéâtre Cogeco à Trois-Rivières)

TARIF: 255\$/pers. Si réservé avant le 31 mars 2023

265\$/pers. Si réservé après le 1^{er} avril 2023

Incluant autocar, souper, billets de spectacle dans les sections 102 et 103, toutes les taxes et les pourboires.

VENDREDI 15 SEPTEMBRE

MARIO PELCHAT (Concert intimiste au vignoble à St-Joseph-de Lac)

TARIF: 270\$/pers. Si réservé avant le 31 mars 2023

280\$/pers. Si réservé après le 1^{er} avril 2023

Incluant autocar, visites au programme, assiette gourmande + dégustation, spectacle, les taxes applicables et les pourboires.

DIMANCHE 22 OCTOBRE

COMÉDIE MUSICALE LA FAMILLE ADDAMS (Théâtre St-Denis à Montréal)

TARIF: 235\$/pers. Si réservé avant le 31 mars 2023

245\$/pers. Si réservé après le 1^{er} avril 2023

Incluant autocar, billets de spectacle en catégorie OR, souper, les taxes applicables et les pourboires.

Les Étoiles Argentées de
Saint-Jean-de-Matha mettra
du bonheur dans vos vies.

ACTIVITÉS À VENIR 18 ANS+

EN MAI

BINGO

Jeudi 4 mai 2023 à 19 h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Mercredi 17 mai 2023 à 19 h

(Précédée d'un buffet gratuit réservé aux membres à compter de 17 h)

Réservation obligatoire avant le 27 avril

EN JUIN

SOUPER DU 50IÈME ANNIVERSAIRE DU CLUB (FÊTE DES MÈRES ET DES PÈRES)

Dimanche 4 juin 2023 à 18 h

Danse avec Carl Gauthier

Prix pour les membres FADOQ: 40\$

Prix pour les non-membres FADOQ: 50\$

Achat des billets avant le 21 mai 2023.

Billets payables au moment de l'achat. Aucun billet ne sera vendu à la porte.

Cette saison, pour souligner le 50^e anniversaire de la fondation du Club FADOQ Les Étoiles Argentées de Saint-Jean-de-Matha, le conseil d'administration du club gâte ses membres en leur accordant un rabais sur le prix d'entrée de différents événements. Pour obtenir de l'information et pour faire l'achat de vos billets, vous êtes invités à contacter l'un des membres du conseil d'administration.

Président

Michel Deschênes

450 886-5039 (Responsable des cartes de membres)

Vice-Présidente

Diane David

514 515-6875

Secrétaire

Gilles Vermette

450 747-0273

Trésorier

Pierre Beaudoin

450 886-0175

Administrateurs

Bernard Chassé

450 886-9828

Louise Savignac

450 889-4116

Danielle Touzel

450 886-2706

À travers ses différentes activités, le club FADOQ Les Étoiles Argentées de Saint-Jean-de-Matha mettra du bonheur dans vos vies. Au plaisir de vous rencontrer.

Louise Savignac,
Administratrice



CENTRE AU CŒUR DES FEMMES

60, rue Archambault
Saint-Jean-de-Matha
450 886-9171

centreaucoeurdesfemmes@gmail.com



NOTRE HORAIRE

Accueil en personne

lundi au jeudi 13 h à 16 h

Un moment pour se présenter au Centre pour un service, une info, une pause ou pour une jasette avec une travailleuse.

Accueil téléphonique

lundi au jeudi 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

NOTRE MISSION

- ▶ Améliorer les conditions de vie des femmes
- ▶ Informer et sensibiliser les femmes sur les questions qui les concernent
- ▶ Accompagner les femmes à développer leur autonomie
- ▶ Bâtir un espace d'égalité et de solidarité

NOS SERVICES

- ▶ Références/défense de droit
- ▶ Halte-garderie (sur demande)
- ▶ Soutien individuel
- ▶ Écoute téléphonique et en personne
- ▶ Accès à : ordinateur, imprimante, tablette électronique
- ▶ Accès WI-FI, photocopies, télécopieur (FAX)
- ▶ Aide pour formulaires
- ▶ Aire de détente : lecture, mandalas, musique, etc.

NOS ACTIVITÉS

Inscription
obligatoire

MAI 2023

ÉCHANGE DE BOUTURES

Mardi 16 mai, à 13 h 30

Passe au Centre pour échanger des boutures, des plantes et des semences.

INTIMIDATION ET VIOLENCE

Trois jeudis : 18 et 25 mai ainsi que le 1er juin à 13 h 30

Viens partager sur ce thème, réfléchir sur les causes ensemble et tendre vers une certaine libération dans cet atelier de 3 rencontres.

LE PATRIARCAT...KESSÉ ÇA!?!

Mardi, 23 mai, à 13 h 30

Discutons sur ce concept qui dirige le fonctionnement de notre société.

JUIN 2023

VISUALISE TON ÉTÉ POUR LE RÉALISER

Jeudi 8 juin, à 13 h 30

Prévoyons ensemble comment être au cœur de notre été.

LADIES NIGHT'S

Jeudi 8 juin, à 19 h

Un thème différent par soir, des sujets qui touchent nos vies de femmes, un moment entre nous.

VISUALISE TON ÉTÉ POUR LE RÉALISER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi 14 juin, à 9 h 15

CENTRE CULTUREL DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

Cet exercice démocratique est un moment pour toutes celles qui veulent connaître le bilan annuel 2022-2023 ainsi que les orientations pour 2023-2024.

Quelques semaines avant l'assemblée, les membres recevront l'avis de convocation par la poste. Des collations et un dîner seront offerts sur place.

RÉSERVE TA PLACE AU CENTRE OU AU 450 886-9171

INSPIRONS-NOUS!

Jeudi 15 juin, à 19 h

Une conférence surprise pour s'inspirer...

EN SOLIDARITÉ AVEC MANAWAN

Jeudi 22 juin (préparation de nourriture le lundi 19 juin, à 13 h : offrons-leur une action solidaire)

Joins-toi au blocus du KM 60 des Atikamekws de Manawan contre les coupes forestières sur leur territoire ancestral

ON SE SORT!

Jeudi 29 juin, de 10 h à 16 h

Visite des comptoirs vestimentaires de la région. Apporte ton lunch!

DU
NOUVEAU
À MATHA

Restez à l'affût
Suivez-nous sur notre page
facebook pour avoir des
nouvelles en primeur.
[www.facebook.com/
marchefermier.matha](https://www.facebook.com/marchefermier.matha)

UN MARCHÉ FERMIER EST À VOS PORTES

Dès l'été 2023, les vendredis de 15 h à 18 h 30 (RUE DE BOISHÉBERT)

Les marchés publics sont une extension des activités de production et de transformation à la ferme. Ainsi, la plupart des marchands proposent des produits qu'ils ont cultivés ou transformés eux-mêmes, le tout à proximité de votre lieu de résidence!

Faire son marché public, c'est une occasion de s'approvisionner en aliments frais et de qualité dans une ambiance conviviale! (source : <https://ampq.ca/>)

Le marché fermier est géré par un comité de citoyens, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha.

**VOUS ÊTES PRODUCTEUR-TRICE?
HERBORISTE? ARTISAN-NE? FLEURISTE ?**

**VOUS FAITES DE LA TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE ET VOUS AVEZ ENVIE
DE FAIRE CONNAÎTRE VOS PRODUITS ?**

Écrivez-nous pour en savoir davantage!

Contact : Annie Larouche
au 450 944-2439

ou par
courriel : marchefermier.matha@gmail.com

**VOUS AVEZ ENVIE DE VOUS IMPLIQUER?
AIDER AU BON FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ?**

Nous aurons besoin de plusieurs bénévoles tout l'été!

Donnez votre nom et vos disponibilités en appelant
Michèle au 438 862-9012

Le comité du marché a envie de faire connaître les organismes de sa municipalité. C'est pourquoi, chaque vendredi, nous aurons une table offerte à un organisme communautaire.

VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ORGANISME?

Écrivez-nous : marchefermier.matha@gmail.com



PRINTEMPS 2023

L'INFO MATHA

